

Délibération n°2022-02-06

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vente d'une maison d'habitation à Féniers

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Ecurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Nathalie Peyrat, maire de Féniers, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2022-02-06

Le président explique que c'est à l'entrée de l'ancien site militaire de Féniers que se trouve une maison d'habitation, actuellement louée, propriété de Haute-Corrèze Communauté.

Descriptif : Maison d'habitation type F4, de plain-pied, construite en 1975 avec un garage attenant.

Extérieur en état correct : murs crépis, toiture tuiles, volet et huisseries PVC double vitrage.

L'intérieur demande quelques travaux de rafraîchissement, particulièrement sur les plafonds/murs. Des traces d'humidité ont été relevés.

Le bien comprend un hall d'entrée, cuisine, salon, un couloir desservant 3 chambres et une salle de bain. Chauffage électrique et par insert. Surface habitable : 90 m².

Le tout sur une parcelle de 8 503m², d'un seul tenant.

Estimation des domaines :

- 2015 : 102 000 €
- 2021 : 64 000 €, avec proposition d'un prix de cession minoré de 10%, arrondi à 55 000 €.

La commune de Féniers se porte acquéreur du lot au prix de 55 000€, comprenant les parcelles suivantes :

- Commune de Féniers : section A, n° 549 « u », n° 384 « m »
- Commune du Mas d'Artige : section A, n° 753 « a », n° 755 « g ».

Le site de Féniers a subi plusieurs documents d'arpentages entraînant des frais importants pour mettre à jour le plan cadastral et permettre la vente de lots. Ce bornage a été réalisé et est dans l'attente de la validation par les services du cadastre, les numéros ne sont donc pas définitifs.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles A 549 et 384 sur la commune de Féniers et A 753 et 755 sur la commune du Mas d'Artige, au profit de la commune de Féniers dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

